

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT(SMAPP)**

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-17

**Objet : Election des représentants des Communes et de la Communauté d'agglomération
du Val Parisis au sein du Bureau du SMAPP**

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU

Nombre de membres : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU la délibération n°26-15 du 22 mai 2026 portant installation des nouveaux représentants communaux et communautaires au SMAPP,

VU la délibération n°26-16 du 22 mai 2026 portant élection du Président du SMAPP,

CONSIDERANT qu’il convient dans ce contexte d’élire les nouveaux représentants communaux et communautaires au sein du Bureau du SMAPP et ainsi désigner les Vice-Présidents ;

CONSIDERANT l’article 10 des statuts qui définit la composition du Bureau et stipule que le Président en est membre ;

• **APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

17 bulletins POUR
0 bulletin NUL
1 bulletin BLANC

ELIT Eric BOSC en qualité de membres du Bureau du SMAPP

• **APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

18 bulletins POUR
0 bulletin NUL
0 bulletin BLANC

ELIT Laurianne DUGLE DANGUILHEN en qualité de membres du Bureau du SMAPP :

• **APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

18 bulletins POUR
0 bulletin NUL
0 bulletin BLANC

ELIT Pierre-Edouard EON en qualité de membres du Bureau du SMAPP :

PRECISE que les membres du Bureau, et par conséquent, les Vice-Présidents, sont à présent :

Pour la Communauté d’agglomération du Val Parisis et les Communes	Eric BOSC
	Laurianne DUGLE DANGUILHEN
	Pierre-Edouard EON
Pour la Région Ile-de-France	Xavier MELKI
	Nicole LANASPRE
Pour le Département du Val d'Oise	Gérard LAMBERT-MOTTE
	Céline VILLECOURT

DIT que le Bureau est composé desdits sept Vice-Présidents élus et du Président.

DONNE POUVOIR au Président afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président,

Philippe ROULEAU

